

CHARTRE DU COMITÉ JEUNE ALLONNES

La ville d'Allonnes s'engage à mettre en œuvre une démarche de concertation avec ses habitants dans une volonté de démocratie participative.

Elle s'engage à concerter les jeunes sur les projets de la municipalité et à attribuer les moyens financiers et humains nécessaires pour la réalisation des projets des jeunes adoptés par les élus.

I - LE COMITÉ JEUNE ALLONNES

Le Comité Jeune d'Allonnes (CJA) est un espace de propositions et d'actions, ainsi qu'un espace de débats sur tous les projets de la ville, permettant aux jeunes de devenir des citoyens à part entière.

Composition et organisation

Le CJA est ouvert aux jeunes âgés de 13 à 25 ans habitant, étudiant ou travaillant à Allonnes.

Les conseillers du CJA représentent les jeunes de la ville. Dans le cadre de l'intérêt général, ils s'engagent à proposer des projets, à défendre la parole des jeunes et à la faire entendre auprès des élus.

Les jeunes sont associés à la définition du fonctionnement du CJA et à la façon de le faire évoluer.

Objectifs

Le CJA est une ressource pour la municipalité : les conseillers jeunes peuvent être consultés par les élus sur les projets ville et peuvent également proposer leurs idées pour la ville.

Les conseillers jeunes se réunissent plusieurs fois pour l'élaboration, la conduite et l'aboutissement de projets contribuant à l'amélioration du territoire.

Ils peuvent formuler toutes propositions répondant aux objectifs du conseil jeunes. Ils peuvent aussi participer aux événements du CJA pour eux-mêmes.

Par ses actions, le CJA contribue à l'accès des jeunes à la responsabilité.

Le rôle des jeunes au sein du CJA

Faire connaître l'avis des jeunes sur les projets de la ville.

Être partenaire des consultations tout public organisées par la municipalité.

Consulter le public jeune et, à partir des avis recueillis, proposer des projets et des actions pour la ville.

Soutenir leurs projets devant les élus.

Assister aux réunions de travail sur les projets de manière régulière jusqu'à l'aboutissement des actions dans lesquelles ils se sont engagés.

Informier et communiquer avec les autres jeunes pour faire connaître le CJA et ses projets par contact direct ou via les réseaux sociaux

II - PARTICIPATION

La participation des jeunes aux réunions du CJA est libre, bénévole et individuelle. Les jeunes du CJA sont conseillés et suivis par une animatrice et une élue référente.

Le mandat d'un jeune conseiller est d'un an renouvelable.

Les jeunes peuvent s'engager autant de fois qu'ils le veulent tant qu'ils n'ont pas atteint l'âge maximum requis sauf si il y avait un très grand nombre de participants, auquel cas le mandat ne serait pas renouvelé pour laisser la place aux nouveaux venus.

Il peut aussi être accepté que des jeunes ne s'engagent que sur un projet.

Engagement

Les jeunes s'engagent dans la mesure de leurs possibilités à assister aux réunions et aux actions, particulièrement à celles qui concernent les projets dans lesquels ils se sont impliqués.

Tout participant ne pouvant être présent à une réunion ou lors de la réalisation d'une action pour laquelle il s'est engagé, doit prévenir l'animatrice préalablement pour une bonne gestion du groupe.

Un compte-rendu de réunion permet aux absents de suivre l'avancée des projets.

Les jeunes qui n'ont pas pu assister à une séance de travail s'engagent à se tenir au courant pour suivre l'avancée des projets auxquels ils participent.

Après plusieurs absences consécutives sans justification d'un jeune conseiller, son mandat peut être transmis à un autre jeune.

La CJA attitude

Chaque conseiller respecte les libertés individuelles de pensée et de parole ainsi que les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit. Chacun se mobilise

pour contribuer à la sérénité des débats et pour respecter la liberté de parole ou de participation des autres membres.

Tout comportement déplacé ou injurieux est sanctionné par le renvoi provisoire ou définitif de son auteur du CJA.

III - ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail thématiques ou groupes projets sont constitués au fur et à mesure des actions et propositions avancées par le CJA.

Les conseillers pourront siéger dans un ou plusieurs groupes de projets.

Réunions de travail

Les réunions de travail se déroulent une fois par mois sauf si un groupe projet estime avoir besoin de se réunir plus souvent. Un planning de réunions et un calendrier du déroulé des actions est établi conjointement avec les participants du projet et leur est communiqué par l'animatrice.

Une communication entre les différents groupes de travail se fera régulièrement sur l'avancée de leurs projets respectifs.

Réunions plénières

En plus des réunions des groupes de travail sur les projets, des réunions plénières sont organisées deux ou trois fois dans l'année pour présenter l'avancement des actions ou exposer de nouveaux projets, discuter de la validité de ces derniers et de leur coût financier, puis les faire adopter lors de la plénière par les élus.

Participent à ces plénières, les jeunes, le maire et les élus, des chefs de service ainsi que les partenaires liés aux projets en cours.

Tout refus de projet donne lieu à une explication afin que les jeunes en comprennent le sens de façon constructive.

Partage d'expérience

Le CJA peut faire appel à l'expertise des services municipaux et des élus selon les projets.

Le CJA peut faire appel à des partenaires extérieurs. Travailler avec des partenaires permettra au CJA de se faire connaître et de trouver sa place au sein des institutions qui existent sur la commune et l'agglomération.

IV LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Formation du CJA

Les membres du CJA peuvent bénéficier de formations nécessaires au fonctionnement du CJA.

L'engagement des élus et de l'animatrice

Informar le CJA des projets municipaux dans des délais permettant d'organiser l'information et, le cas échéant, la concertation du CJA.

Attribuer des moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement du CJA.

Demander et permettre à chaque service municipal d'accorder de l'attention ainsi que des moyens humains et techniques pour accompagner les projets des jeunes.

L'animatrice s'engage à enregistrer toutes les demandes du CJA et à les porter à la connaissance des élus ainsi qu'aux services compétents.

Élus et animatrice s'assurent du suivi des demandes qui ont été faites par les jeunes conseillers pour leur apporter une réponse dans les meilleurs délais. Ils valorisent les actions menées par le CJA auprès des techniciens et du public.

Budget de fonctionnement

Des moyens techniques et budgétaires sont mis à disposition pour faire fonctionner le CJA.

Les projets sont soumis aux élus à l'occasion des réunions plénières, pour être validés. Le coût financier de ces projet a été exposé lors de leur présentation en plénière.

Les actions qui rentrent dans l'enveloppe attribuée pour l'année au budget de la démocratie participative pour le CJA sont réalisées sans attendre.

Les projets dont le coût dépasse l'enveloppe annuelle peuvent être étalés sur plusieurs exercices budgétaires.